

Communauté de Communes du Trièves	CONSEIL DE COMMUNAUTE Du 12 septembre 2022 18h30
	<i>Procès verbal</i>

L'AN DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le 12 septembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 5 septembre 2022

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Marianne Baveux, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Béatrice Vial, Christian Roux, Fabienne Croze, Anne-marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jacqueline Bonato, Jean-Pierre Barba.

Pouvoirs : Eric Furmanczak à Jérôme Fauconnier, Françoise Streit à Pierre Suzzarini, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, David Piccarreta à Gilles Cléret, Philippe Vial à Alain Vidon, Hélène Rossi à Freddy Riotton, Eric Bernard à Béatrice Vial.

Votants : 39

Christian Roux est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 4 juillet 2022

Il convient de corriger au chapitre « Questions diverses » une erreur relative à l'anniversaire des combats du Vercors ; en effet, il s'agissait du 78^{ème} anniversaire et non pas du 70^{ème}.

☞ **Adopté à l'unanimité**

Présentation du projet de l'AMRF : « Elu.e rural.e, relais de l'égalité » (ERRE) effectuée par Fanny Lacroix

L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), association nationale, composée d'associations départementales, défend la spécificité des communes de – 3500 habitants. Ainsi, la prise en compte des réalités des communes rurales contribue à mieux construire les politiques nationales.

A la suite du congrès 2021, L'AMRF s'est portée candidate à l'appel à manifestation d'intérêt interministériel pour réfléchir à la place faite aux femmes dans la vie politique locale et rurale. Le projet de l'AMRF, inscrit dans les mesures de l'Agenda rural, a été retenu et notamment en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Arrivée de Béatrice Vial

Il faut savoir que, malheureusement, 50% des féminicides ont lieu en milieu rural. En raison de sa proximité et de sa connaissance de la population, l'élue rural.e peut assurer une aide et avoir un rôle utile. Dans chaque Département, un élu référent est identifié. Un relais départemental existe en Isère et appelle à désigner au sein de chaque commune, par délibération, un élu relais communal en charge de l'égalité. Celui-ci sera formé pour pouvoir répondre au mieux et accompagner les victimes. Ce dispositif permet d'éviter des situations dramatiques.

Ce projet est porté par 3 membres du conseil d'administration et notamment pour le territoire par Fanny Lacroix, maire de Châtel en Trièves. Mme Rhiannon Erdal, chargée de mission consacrée au projet peut répondre à toutes questions soit par mail : rhiannon.erdal@amrf.fr soit par téléphone au 04.37.43.39.86.

Jérôme Fauconnier s'interroge sur la manière d'agir lorsque le signalement est fait en mairie par des personnes extérieures.

Fanny Lacroix répond qu'il s'agit d'une situation courante. Les élus communaux référents ont une formation sur la manière de signaler et d'aider à se positionner. Ce dispositif permet de mailler un réseau d'acteurs et de travailler avec la gendarmerie nationale. La formation est gratuite ; seule l'adhésion à l'association est payante. Robert Cuchet évoque une réunion avec la gendarmerie sur un dispositif d'alerte ; comment cela s'articule ? L'organisation peut être différente selon les départements répond Fanny Lacroix. Selon elle, l'échelle départementale est le bon outil pour caler la boîte à outils locale. Bien évidemment, en cas d'urgence, c'est la Gendarmerie qu'il faut appeler en 1^{er}.

Le Président remercie Fanny Lacroix pour cette présentation.

2022.107- Election d'un nouveau membre représentant au conseil d'administration du CIAS suite à une démission

Par délibération en date du 10 juillet 2020, le conseil communautaire a procédé en son sein à l'élection des membres du conseil d'administration du CIAS.

Compte tenu de la démission de Mme Sabrina Aubaud en tant que membre du conseil d'administration du CIAS, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Caroline Fiorucci est candidate.

Après un vote à main levée, Caroline Fiorucci est élue au Conseil d'Administration du CIAS.

Vote : Election d'un nouveau membre représentant au conseil d'administration du CIAS suite à une démission

☞ **Adopté à l'unanimité**

2022.108 - Rapport quinquennal relatif à l'évolution des attributions de compensation

Conformément au 2° du V de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts (CGI), « Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale ».

Pour les EPCI existants au 30 décembre 2016, la périodicité de 5 ans décompte à partir du 29 décembre 2016 et l'échéance de présentation du 1^{er} rapport aurait dû intervenir avant le 29 décembre 2021.

Ce Rapport Quinquennal sur les Attributions de Compensation est adressé aux membres du conseil communautaire et donne lieu à un débat au sein du conseil communautaire.

La CLECT a été installée en juillet 2022 ; les prochaines étapes du calendrier de la CLECT concernent la transformation des 2 antennes touristiques de Gresse en Vercors et de Mens. Pour celle de Gresse en Vercors, cette transformation interviendra dès janvier 2023 tandis qu'à Mens, les discussions se poursuivent. Dans le futur, il conviendra également de discuter sur le budget Ecoles et sur le financement de celui-ci de manière à rééquilibrer les frais entre les enfants pris en charge par la commune de Châtel en Trièves alors qu'ils étaient auparavant scolarisés à Mens.

A l'horizon 2025, les montants de la contribution des communes à la fibre optique seront également revus.

Vote : Rapport quinquennal relatif à l'évolution des attributions de compensation

☞ **Adopté à l'unanimité**

2022.109 - Modification du tableau des effectifs

Vu l'avis favorable du comité technique du 6 septembre dernier, il est proposé de modifier le tableau des effectifs. (cf tableau)

Alain Vidon explique que la rentrée scolaire s'est bien passée ; la situation était un peu tendue jusqu'à la rentrée mais l'aide apportée par 2 ukrainiennes a permis une rentrée sereine. L'Education Nationale a publié un nouveau protocole sur le COVID dont le niveau est bas. Cette situation, revenue à la normale, permettra de retrouver de la convivialité dans les échanges et les activités au sein des écoles.

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

2022.110 - Travaux de réhabilitation de l'école élémentaire de Monestier de Clermont et de ses abords – sollicitation d'une subvention du Département de l'Isère dans le cadre de la dotation territoriale

La Communauté de communes souhaite réaliser des travaux de réhabilitation importants ainsi que des travaux de rénovation énergétique et phonique de l'école élémentaire de Monestier de Clermont et pour se faire lancer les études nécessaires.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre de la dotation territoriale.

➤ **Plan de financement prévisionnel :**

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux 2022 / 2023	180 000 €	CG38- Dotation territoriale	90 000 €
		Autofinancement CCT	90 000 €
TOTAL	180 000 €	TOTAL	180 000 €

Le conseil communautaire est invité à approuver la réalisation des études et travaux nécessaires à la réhabilitation de l'école élémentaire de Monestier de Clermont et à autoriser le Président à solliciter une subvention du département pour ce projet.

Uta Ihle s'interroge sur le grillage installé aux abords de l'école maternelle et ne se souvient pas de discussion relative à ce projet.

Alain Vidon répond que les discussions datent du moment où les travaux ont été votés et la somme prévue dans le permis de construire initial. Compte tenu de problème d'insécurité récurrents, une mesure de protection du périmètre de l'école a été décidée afin d'éviter de l'intrusion et des dégâts divers.

Uta Ihle voudrait connaître la part du budget dépensé pour ce grillage ; elle comprend l'aspect préventif mais se questionne sur le volet financier. Par ailleurs, cela pose la question du rôle de la gendarmerie.

Pour Alain Vidon, il est impossible de mettre un gendarme devant chaque école. La gendarmerie patrouille régulièrement mais ne peut pas s'occuper uniquement de ce sujet. Il rappelle qu'il a dû intervenir avec Eric Furmanczak, maire de Monestier de Clermont, pour protéger un agent de ménage qui terminait tard le soir et qui avait peur des jeunes. Il rappelle également que cette solution a été actée avec les enseignants en conseil d'école. En ce qui concerne le montant alloué, il le communiquera ultérieurement, ne l'ayant pas sous la main.

Vote : Travaux de réhabilitation de l'école élémentaire de Monestier de Clermont et de ses abords – sollicitation d'une subvention du Département de l'Isère dans le cadre de la dotation territoriale

☞ **Adopté à l'unanimité**

2022.111 - Installation de la vidéo protection pour 3 bâtiments intercommunaux sur la commune de Monestier de Clermont - sollicitation d'une subvention du Département de l'Isère

Suite à de nombreuses dégradations constatées sur des bâtiments intercommunaux et aux abords directs, sur la commune de Monestier de Clermont, la communauté de Communes a étudié l'installation d'un système de vidéoprotection permettant la protection de son patrimoine bâti.

Les trois bâtiments concernés sont :

- L'école Maternelle
- Le Centre Social le Granjou
- La cantine scolaire le Mangetou.

Dans le cadre de cette étude et de l'installation de cette vidéoprotection, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre de la dotation territoriale.

➤ Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Etude de faisabilité (AMO)	13 000 €	CG38- Dotation territoriale	31 500 €
Installation	50 000 €	Autofinancement CCT	31 500 €
TOTAL	63 000 €	TOTAL	63 000 €

Le conseil communautaire est invité à approuver l'installation de la vidéo protection et à autoriser le Président à solliciter une subvention du département pour ce projet.

Claude Didier regrette le choix de l'installation de la vidéo. Il déplore que le travail de fond de la gendarmerie ne puisse plus se dérouler comme auparavant. Si des moyens de prévention étaient renforcés, ces dispositifs seraient inutiles.

Uta Ihle comprend la nécessité de protéger les bâtiments afin d'éviter des dégradations mais aurait préféré investir dans un lieu ou dans le recrutement d'un éducateur référent qui pourrait avoir un rôle et un regard bienveillant plutôt qu'une installation de vidéo.

Pour Alain Vidon, dès lors qu'il y a des locaux non surveillés et des regroupements de jeunes, des difficultés apparaissent. La CCT a pris la décision de protéger ses bâtiments et ses investissements. Par ailleurs, il s'agit d'un dispositif très encadré dans le respect de la confidentialité.

Jérôme Fauconnier souligne que les principales victimes sont les utilisateurs de ces bâtiments. La protection sert avant tout à protéger les utilisateurs. Il serait dommageable que les bénéficiaires de ces équipements en soient privés à cause de dégradations voire de destruction.

Fanny Lacroix rappelle que la question de la sécurité sur les brigades de gendarmerie se discute actuellement en Préfecture.

Pour le président, le souci d'aujourd'hui n'est pas le nombre de gendarmes mais leur périmètre d'intervention.

Pierre Suzzarini est confronté à Mens à ce problème d'incivilités et en discute régulièrement avec la gendarmerie ; il déplore leur système d'organisation de périmètre trop étendu. Il propose que chaque maire fasse un courrier à la fois au Préfet et à leur hiérarchie mais souhaiterait également rédiger un courrier intercommunal pour tenter de remédier à cette organisation.

Jérôme Fauconnier propose d'avoir cette discussion lors de la cérémonie d'installation du nouveau commandant de gendarmerie de la Mure le 29 septembre prochain.

Vote : Installation de la vidéo protection pour 3 bâtiments intercommunaux sur la commune de Monestier de Clermont – sollicitation d'une subvention du Département de l'Isère

2022.112 - Demande de remboursement à la commune de Monestier de Clermont pour les frais d'électricité de l'ancienne école maternelle de Monestier de Clermont

Suite au déménagement de l'école maternelle de Monestier de Clermont dans le nouveau groupe scolaire, la Communauté de Communes a restitué le bâtiment scolaire à la commune de Monestier de Clermont. Malgré la demande de résiliation de contrat auprès d'EDF, la Communauté de Communes a continué à recevoir les factures d'électricité concernant ce bâtiment.

La résiliation est désormais effective et il convient de demander le remboursement à la commune de Monestier de Clermont des sommes payées à EDF pour la période de novembre 2021 à mai 2022.

Le montant depuis novembre 2021 jusqu'à la dernière facture de mai 2022 s'élève à 4 587.81 € TTC.

Le conseil communautaire est invité à approuver cette demande de remboursement par la commune de Monestier de Clermont de 4 587.81 €.

Vote : Demande de remboursement à la commune de Monestier de Clermont pour les frais d'électricité de l'ancienne école maternelle de Monestier de Clermont

☞ Adopté à l'unanimité

2022.113 - Avenant au marché de services N°06/2021 – Transports routiers en autocars en périodes scolaires, périscolaires et vacances

Afin de corriger une erreur matérielle (absence de révision de la formule de révision des prix) constatée dans les pièces du marché n°06/2021, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la passation d'un avenant au dit marché afin de rajouter la formule de révision suivante :

$$P = P_0 \times (0,15 + 0,5S/S_0 + 0,15G/G_0 + 0,1V/V_0 + 0,1FSD_1/FSD_0)$$

Dans laquelle :

- S (Salaire) : indice du taux de salaire horaire des ouvriers de la branche transport (SH0-HZ publié au moniteur des travaux publics)
- V (Véhicule) : indice Pièces de rechange pour véhicules personnels publié (07212 publié au moniteur des travaux publics)
- G (Gazole) : indice des prix à la consommation en France – gazole (1870 publié au moniteur des travaux publics)
- FSD1 : Frais et Services divers publiés au moniteur.

Vote : Avenant au marché de services N°6/2021 – Transports routiers en autocars en périodes scolaires, périscolaires et vacances

☞ Adopté à l'unanimité

2022.114 - Convention pour la constitution d'une candidature au programme LEADER 2023-2027

La Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion du fonds européen FEADER, instaure de nouvelles conditions d'éligibilité pour les GAL souhaitant candidater au programme LEADER 2023-2027. Il est attendu une candidature de dimension « départementale », répondant à deux critères parmi les trois suivants :

- Au moins 2500 km²
- Au moins 9 EPCI
- Au moins 200 000 habitants

La candidature groupée des parties concernées* permet de répondre aux trois critères et confirme ainsi l'éligibilité potentielle d'un GAL à cette échelle pour la prochaine programmation :

- 5333 km² de superficie
- 10 intercommunalités
- 257 974 habitants

Le PNRV est désigné par les parties comme coordonnateur pour l'élaboration de cette candidature. Il s'appuie sur l'EPCI partenaire CCT qui mobilise une chargée de mission à 80 % sur l'élaboration de la candidature à compter du 1^{er} juillet 2022. L'élaboration de la candidature est menée en concertation avec un comité technique et un comité de pilotage regroupant l'ensemble des parties.

La présente convention fixe les modalités d'élaboration de la candidature et la répartition du financement de l'ingénierie consacrée à cette dernière

** La candidature LEADER 2023-2027 concernera le territoire des établissements suivants :*

- Communauté de Communes du Diois
- Communauté de Communes du Trièves
- Communauté de Communes de la Matheysine
- Communauté de Communes de l'Oisans

- Communauté de Communes du Massif du Vercors
- Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
- Communauté de Communes du Royans-Vercors
- Bièvre Isère Communauté
- Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Communauté de Communes les Vals du Dauphiné

Jean-Marc Bellot est entièrement opposé à cette démarche qui va à l'opposé de l'esprit de ce programme. Il s'oppose à la décision de la région qui s'arroge le droit d'aller à l'encontre de la dynamique voulue par l'Europe. Il ne prendra donc pas part au vote.

Sabine Campredon déplore le fait que la CCT ait été mise devant le fait accompli par l'autorité de région alors que la proximité s'éloigne. Elle s'abstiendra de voter.

Jean-Louis Goutel rappelle l'importance du programme LEADER sans lequel les projets ne pourront pas être financés.

Pour Uta Ihle, ce manque de proximité va, de toute façon, rendre difficile leur aboutissement et complexifie les choses.

Pierre Suzzarini regrette le levier qu'apportait le LEADER sur le territoire et cet éloignement ne peut être qu'inquiétant. Il va aussi s'abstenir de voter afin de montrer son mécontentement.

Le président souligne que chaque collectivité a manifesté son mécontentement de manière forte. Plusieurs motions ont été prises mais rien n'a réussi à faire changer le nouveau périmètre voulu par la Région. Sur le fond, tous sont d'accord : il s'agit d'un dévoiement de la philosophie du programme. Néanmoins, l'intérêt de la CCT est d'y participer car elle a besoin de financement pour les projets du territoire. Il est important de pouvoir peser malgré cet écart à l'esprit initial du programme Leader.

Vote : Convention pour la constitution d'une candidature au programme LEADER 2023-2027

☞ Abstention : 11 Contre : 1 Pour : 27

2022.115 - Demande de subvention pour l'animation et la gestion 2022 du programme LEADER Alpes Sud Isère

Par délibération en date du 13 juin 2022, le conseil communautaire a approuvé la demande de subvention pour l'animation et la gestion 2022 du programme Leader Alpes Sud Isère.

Compte tenu des modifications intervenues sur le travail de l'animatrice dans le cadre de l'élaboration de la candidature du nouveau programme Leader 2023-2027, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le nouveau plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Dépenses diverses (adhésions, communication, etc.)	1 100 €	FEADER	71 327,86 €	80 %
Frais de personnel	73 383,19 €	Autofinancement public (3 EPCI)	17 831,97 €	20 %
Frais de déplacement (5 % des frais de personnel)	3 669,16 €			
Coût indirect (15 % des frais de personnel)	11 007,48 €			
TOTAL DEPENSES	89 159,83 €	TOTAL RECETTES	89 159,83 €	100 %

Vote : Demande de subvention pour l'animation et la gestion 2022 du programme LEADER Alpes Sud Isère

☞ Adopté à l'unanimité

2022.116 - Convention d'animation et de portage du programme LEADER – Année 2022

Les trois Communautés de Communes du Trièves, de l'Oisans, et de la Matheysine se sont portées candidates au programme LEADER, sur l'intégralité de leur périmètre, à l'exception de trois communes de l'Oisans : Livet-Gavet, Vaujany et Allemont.

Les trois Communautés de Communes ont souhaité s'inscrire dans un portage conventionnel et mutualisé pour le programme LEADER. La CCT est la structure porteuse de ce programme.

Le conseil communautaire est invité à approuver la convention qui fixe les conditions de portage et les participations financières des 3 EPCI aux frais de fonctionnement du programme pour l'année 2022.

Vote : Convention d'animation et de portage du programme LEADER – Année 2022

☞ Adopté à l'unanimité

2022.117 - Dépôt d'une marque collective à l'INPI : « Ravioles du Trièves »

Le Conseil d'Exploitation du tourisme, un groupe de restaurateurs et le service agriculture avec l'appui de la Chambre d'Agriculture de l'Isère ont développé l'idée de relancer la production de Ravioles du Trièves, recette traditionnelle spécifique à base de pommes de terre et d'oignons.

Ce projet se veut source d'attractivité et de convivialité, permettra de plus de soutenir la filière agricole et les restaurateurs.

Dans l'objectif d'encadrer la production et de valoriser les produits locaux et la qualité, la Communauté de communes souhaite déposer auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) une marque collective dont le Règlement d'usage définit les modalités d'obtention par les producteurs de Ravioles du Trièves. Un logo constitué de texte et illustration sera associé à la marque. Les modalités d'obtention de la marque portent sur les caractéristiques du produit :

- La composition, la provenance de ces matières premières
- Les conditions de transformation du produit.
- L'identité visuelle de la marque et son affichage.
- Le règlement d'usage détaille également la procédure d'agrément.

La marque collective sera propriété de la Communauté de communes et un comité d'agrément se réunira régulièrement pour l'instruction des demandes et le suivi des producteurs agréés. La Communauté de communes s'engage à animer et à suivre ce comité d'agrément, composé d'élu.e.s et technicien.n.e.s.

Aujourd'hui deux producteurs de Ravioles existent dans le Trièves et sont favorables à la démarche.

La procédure de dépôt, auprès de l'INPI, d'une marque collective pour une classe de produit a un coût de 350 €. Si la filière se développe bien l'objectif est d'aller jusqu'à la demande d'IGP (Indication Géographique Protégée).

Fanny Lacroix informe qu'un atelier « Ravioles » sera organisé au Granjou le 5 octobre prochain dans le cadre de la semaine de l'alimentation et invite chacun à y participer.

Vote : Dépôt d'une marque collective à l'INPI : « Ravioles du Trièves »

☞ **Adopté à l'unanimité**

2022.118 - Conventions d'occupation des locaux avec les associations gestionnaires des multi-accueils

Par délibération en date du 4 juillet 2022, le conseil communautaire a approuvé l'harmonisation de la facturation des loyers et charges (hors chauffage) aux structures gestionnaires des multi-accueils de Monestier de Clermont et Mens.

Compte tenu d'une erreur de surface concernant les locaux mis à disposition de l'association SOS récré à Monestier de Clermont et de ses incidences sur le loyer et les charges, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la modification suivante :

Existant							
Structure	Surface (m²)	Loyer	Charges (eau + elec)	Charges communes	Chauffage	REOM	Total
SOS récré Granjou	215	5 383	4 208	4 833	Réel (18,9% Granjou)		14 639
Les Ptitous Mens	252	5 802	1 800			148	8 002
Total		11 185	6 008	4 833	-	148	22 641

Délib 04/07 Proposition loyer + charges au m² : 23€ + 10€							
Structure	Surface (m²)	Loyer	Charges (eau + elec)	Charges communes	chauffage	ROEM	Total
SOS récré Granjou	215	4 945	2 150	5 000	Réel (18,9% Granjou)	153	12 248
Les Ptitous Mens	252	5 796	2 520		Réel	153	8 469
Total		10 741	4 670	5 000	-	306	20 717

Proposition loyer + charges au m² : 23€ + 10€							
Structure	Surface (m²)	Loyer	Charges (eau + elec)	Charges communes	Chauffage	ROEM	Total
SOS récré Granjou	184	4 232	1 840	5 000	Réel (22,4% Granjou)	153	11 225
Les Ptitous Mens	252	5 796	2 520		Réel (56% Les Aires)	153	8 469
Total		10 028	4 360	5 000	-	306	19 694

Vote : Conventions d'occupation des locaux avec les associations gestionnaires des multi-accueils

☞ **Adopté à l'unanimité**

2022.119 - Demande de subvention dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse auprès du Département de l'Isère pour 3 actions Jeunesse

> L'accompagnement des jeunes à la formation BAFA

Depuis 2015, le service enfance jeunesse de la Communauté de Communes du Trièves accompagne une dizaine de jeunes par an dans le cursus de la formation BAFA.

Cet accompagnement est à la fois financier ; par une prise en charge d'une partie du coût du premier stage en fonction du quotient familial des participants mais aussi pédagogique ; par l'accompagnement des jeunes pendant leur stage pratique de 14 jours qui se déroule sur les accueils de loisirs du Granjou et de Mixages et lors de séjours de l'été.

Cela permet à des jeunes à partir de 17 ans de s'engager auprès de la collectivité et de débiter une expérience d'animation auprès des enfants du territoire.

Ce dispositif d'aide au BAFA est particulièrement important dans un contexte national qui connaît une pénurie d'animateurs d'accueil de loisirs et de séjours dans un contexte local qui rencontre un besoin croissant d'accueil des enfants en accueil de loisirs. Ce dispositif est également soutenu par la caisse d'allocations familiales.

> L'accompagnement des parents et des élus par l'organisation d'une soirée et d'ateliers théâtre Forum autour de la relation ados-adultes

Depuis plusieurs années, le service jeunesse de la Communauté de Communes met en place des actions à destinations des parents et des élus.

Une rencontre place aux jeunes a été organisée à Monestier de Clermont, des ateliers pause parents d'ados animés par une psychologue et l'animateur jeunesse ont également eu lieu en 2019 - 2020. Cette année, la commission jeunesse propose la mise en place d'une soirée théâtre forum pour continuer à réfléchir et à travailler sur les questions des relations entre ados et adultes et place des jeunes dans l'espace public.

➤ **La formation des acteurs professionnels du réseau jeunes Trièves**

Depuis plus de 10 ans, un réseau d'acteurs professionnels interinstitutionnels travaillant auprès de jeunes du Trièves a été mis en place.

Il regroupe des professionnels des deux collèges, des services sociaux du département et de l'aide sociale à l'enfance, du service jeunesse de la Communauté de Communes du Trièves, du centre de planification familiale, de la mission locale sud Isère, de la maison des adolescents, du sessad, de l'Emala, de services d'éducation spécialisée, de la protection judiciaire de la jeunesse, de la gendarmerie, des personnels communaux.

Ce réseau qui se réunit trois fois par an a trois objectifs :

- Permettre aux professionnels de se connaître et accueillir les nouveaux professionnels du territoire.
- Proposer des formations interprofessionnels et interinstitutionnels.
- Accompagner par la mise en place de concertation interprofessionnelle des situations d'adolescents complexes avec l'accord des familles.

En 2022, il est proposé une formation avec un intervenant « Mr BERLIOZ Gilbert » sur la thématique « Comment faire réseau et comment entretenir un réseau professionnel ? en tenant compte du cadre et des limites de chaque institution. »

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à solliciter les subventions auprès du Département dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Financier	Montant
Prestations	7 250,00 €	CTJ (Département)	4 190,00 €
Frais de déplacements	500,00 €	CAF de l'Isère	2 146,00 €
Frais téléphoniques	300,00 €	Participations familles	1 300,00 €
Frais de personnel	3 970,00	CCT	4384,00 €
TOTAL	12 020,00 €	TOTAL	12 020,00 €

Vote : Demande de subvention dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse auprès du Département de l'Isère pour 3 actions Jeunesse

☞ **Adopté à l'unanimité**

2022.120 - Convention avec la CAF de l'Isère : bonifications exceptionnelles attribuées aux accueils de loisirs au titre de l'exercice 2021

La présente convention définit et encadre les modalités de partenariat relatives aux bonifications exceptionnelles attribuées aux accueils de loisirs au titre de l'exercice 2021. La bonification pour la Communauté de Communes du Trièves s'élève à 3030,21€.

Vote : Convention avec la CAF de l'Isère : bonifications exceptionnelles attribuées aux accueils de loisirs au titre de l'exercice 2021

☞ **Adopté à l'unanimité**

2022.121 - Equipements sociaux (Granjou et Mixages) – prêt ou location de locaux – lignes directrices

La Communauté de Communes du Trièves est propriétaire et gestionnaire de deux équipements sociaux, la Maison des habitants « le Granjou » à Monestier-de-Clermont et l'Espace de vie sociale « Mixages » à Mens. Les deux équipements font l'objet de demandes croissantes de la part d'acteurs locaux pour des activités proposées aux habitants.

Ces demandes croissantes sont en soi un signe positif, celui du dynamisme du territoire avec de nombreux projets ; mais l'offre de salles n'étant pas extensible, il est proposé au vote du Conseil communautaire des lignes directrices sur des critères transparents et harmonisés à l'échelle des 2 équipements, pour le prêt ou la location des locaux.

Il est proposé dans tous les cas une convention, et de privilégier les critères suivants :

- Statut associatif du demandeur (s'assurer que l'association a un vrai fonctionnement collectif et n'est pas le support d'une activité professionnelle individuelle d'auto-entrepreneur)
- Participation de l'association à la vie collective de l'équipement, en cohérence avec son Projet social
- Ouverture de l'activité au plus grand nombre (selon projet associatif, tarification par exemple).

Il est proposé de ne plus attribuer pour l'avenir de salle à titre gratuit à des auto-entrepreneurs ; les conventions en cours pouvant se poursuivre ; des salles pourront être attribuées à titre payant à des auto-entrepreneurs si les besoins associatifs sont couverts.

Dans le même esprit, la participation au Forum des associations serait réservée aux associations sur la base des critères ci-dessus.

D'autre part, Mixages dispose de logements (studios) qui font l'objet d'une forte demande pour usages temporaires, de la part de professionnels. Or, ces logements sont référencés comme logements de fonction, donc uniquement prévus pour le personnel (agents, stagiaires...) de la CCT. Ils ne peuvent donc être prêtés ou loués pour d'autres usages en raison des obligations de la commission de sécurité.

Il est proposé que le Conseil approuve, pour les locaux associatifs, et confirme, pour les studios, ces lignes directrices.

Uta Ihle s'interroge sur l'impact suite à l'application de ces nouvelles règles.

Jérôme Fauconnier répond que ces nouvelles règles ont eu un impact sur Mixages mais n'a pas la réponse pour le Granjou. Néanmoins, compte tenu des plannings contraints, il était nécessaire de trouver des solutions.

Jean-Marc Bellot dit que ce même sujet a fait l'objet d'un débat lors du conseil municipal à Gresse en Vercors où il y a 21 associations et en plus des demandes de particuliers qui veulent une salle afin d'exercer leur activité. La décision prise consiste à donner la priorité aux associations à titre gratuit et pour les particuliers à activité lucrative un tarif de location de salles communales va être mis en place, la commune de Gresse en Vercors rencontrant également un problème de salle.

Vote : Equipements sociaux (Granjou et Mixages) – prêt ou location de locaux – lignes directrices
☞ **Adopté à l'unanimité**

– Questions diverses

☐ Informations diverses :

- Présentation des nouveaux horaires des médiathèques intercommunales

Depuis la rentrée scolaire, les 3 médiathèques sont ouvertes 17h/semaine. Ce qui permet plus de présence auprès des lecteurs potentiels, informe Pierre Suzzarini. Il remercie le travail important de réflexion du personnel des médiathèques qui a permis cette nouvelle organisation. A propos de l'axe « réseau lecture » avec les écoles, il souligne une grande réussite des visites des scolaires à la bibliothèque puisque 850 enfants environ ont fréquenté les lieux. Par ailleurs, des lectures hors des murs sont organisées afin de rencontrer des personnes à l'extérieur des médiathèques. Ces rencontres connaissent aussi un grand succès.

Arrivée de Joël Zoppé

Jérôme Fauconnier demande de communiquer à la CCT les adresses mails des conseillers municipaux afin que leur soit transmis les documents relatifs aux conseils communautaires et ce, dans le cadre de la loi « Engagement et proximité ».

Le Président annonce le départ de Bernard Combe qui interviendra à la fin du mois de mars 2023, après le vote du budget, Bernard Combe souhaitant changer de voie professionnelle. Les appels à candidatures sont lancés.

Anne Marie Fitoussi souhaite partager le souci rencontré cet été à Tréminis lié à la présence de trop nombreux scouts dans la commune. En effet, la présence de 150 scouts a rendu la cohabitation difficile avec les habitants. Les scouts étaient soit sur un terrain communal soit accueillis chez des particuliers ce qui a encore complexifié la situation. Elle va faire un retour auprès des services préfectoraux pour éviter le renouvellement de ce problème.

Jean-Marc Bellot a rencontré le même problème à Gresse à Vercors et a eu quelques ennuis liés aux feux et au risque d'incendie. Les scouts ont laissé les lieux sales et ont squatté des lieux publics sans autorisation. La question se pose de savoir si les communes peuvent continuer à les accueillir quand il n'y a aucun respect pour le règlement d'accueil.

Pour Alain Vidon le problème posé par les Scouts d'Europe est qu'ils semblent échapper aux déclarations « Jeunesse et Sport ».

Robert Cuchet indique que des scouts étaient présents aussi à Monestier du Percy mais ils sont basés à Grenoble et propriétaires du terrain. Ils ont même proposé leurs services pour de menus travaux à la commune. Le fait qu'ils soient sur un terrain privé avec une source personnelle a facilité les choses.

Marianne Baveux informe du problème de transports scolaires rencontré à deux reprises à St Martin de Clelles. Il s'agissait apparemment d'un problème de panne mais les collégiens n'avaient pas de bus et les parents ont dû se débrouiller. Elle a informé Mr Galland à la Région. Elle souhaite savoir si d'autres communes ont rencontré aussi des problèmes.

Pour l'instant, aucun autre souci n'est à déplorer sur le territoire mais pour Jérôme Fauconnier l'important est de vérifier que les gens soient prévenus et que le système d'alerte fonctionne correctement.

Anne-Marie Fitoussi dit que la commune de Tréminis voudrait acquérir des récupérateurs d'eau. Elle demande si d'autres communes seraient intéressées ce qui permettrait un achat groupé et certainement des économies.

CDG 38 : Fanny Lacroix explique que le CDG 38 ne pourra plus continuer d'assurer le contrat groupé d'assurance « risque statutaire » ; en effet, depuis la pandémie de COVID de nombreux arrêts ont plombé l'équilibre du contrat et le prestataire se désengage. La situation est d'autant plus complexe que l'échéance pour repasser un marché est courte (6 mois) et que l'échéance court depuis juin 2022 alors que le courrier d'information n'est jamais parvenu. Le risque encouru est de se retrouver sans couverture. Un peu compliqué au CDG 38 car 6 mois de délai pour repasser le marché. Une négociation est en cours mais au bon vouloir d'AXA...

Fanny Lacroix est Vice-présidente du CDG depuis la reprise du CDG en 2020 ; il était en grand difficulté. Une stratégie de construction afin de recentrer le centre de gestion sur son cœur de métier s'avère essentiel et entraîne l'abandon de certains champs de compétence. Parmi les prestations impactées se trouvent les prestations de dématérialisation. L'arrêt de ces prestations est fixé au 1^{er} janvier 2024. Le CDG est dans une logique d'accompagnement des collectivités et réfléchit notamment sur la piste de travailler sur des champs spécifiques avec des collectivités qui s'engageraient et avec lesquelles un travail commun serait possible. Les orientations du CDG sont de pouvoir travailler sur une stratégie commune.

Quelle Foire ! : Claude Didier rappelle que la foire de la transition va démarrer avec quelques changements cette année. Tout d'abord, la foire est étalée sur 10 jours au lieu d'un seul week-end. Elle aura lieu du 16 au 25 septembre prochain. Messieurs Caron et Mensch, respectivement maires de Loos en Gohelle (Nord) et de Ungersheim (Alsace), spécialistes de la transition écologique viendront partager leur expérience et débattre le vendredi 16 septembre prochain sur la stratégie de transition écologique pour le Trièves.

Le grand marché de Mens a été abandonné au profit d'un recentrage sur plus d'expositions, de visites, d'ateliers et de débats. La grande tablée clôturera la foire le dimanche 25 septembre à la ferme de la Salamandre à St Jean d'Hérans.

RER métropolitain : Joël Zoppé voudrait des précisions sur la proposition de signature de la déclaration en faveur du RER métropolitain suite à la demande faite aux communes par Jérôme Fauconnier pendant l'été. Jérôme Fauconnier a été sollicité par la Métropole pour signer cette déclaration et l'a donc transmise aux communes membres de la CCT pour qu'elles puissent également signer. Il s'est finalement avéré que l'AMI a signé pour l'ensemble des communes et que seuls la signature et le logo des EPCI et des entreprises qui le souhaitent ont été ajoutées dans le document.

Stratégie transition écologique : Christian Roux rappelle que 2 ateliers sont prévus dans le cadre de la transition écologique les 16 septembre et 11 octobre prochains. Ils seront suivis de la mise en place d'une commission et la restitution du travail produit par les communes aura lieu lors de la Conférence des maires le 22 octobre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.